

*La Présidente*

Le 27/03/2021

## **La continuité pédagogique : Le SYNEP CFE-CGC vous aide à la décrypter**

Depuis les annonces gouvernementales liées à la continuité pédagogique, les professeurs sont nombreux à se poser des questions face aux injonctions de la part de certains chefs d'établissement, voire parfois de certains parents d'élèves.

Le SYNEP CFE-CGC revient sur les questions qui lui sont les plus fréquemment posées et vous donne des liens nécessaires pour appuyer ses réponses :

### **1) Un élève est cas contact et il doit rester chez lui. Peut-on m'obliger à me connecter « en direct » en classe, afin que cet élève suive mon cours ?**

**La réponse est non.** « Filmer sa classe n'est en rien une obligation, c'est un choix de l'enseignant et celui-ci ne peut se voir contraint de diffuser son cours » comme le stipule un site de la DANE (Délégation Académique au Numérique Educatif). De plus, il y a des aspects réglementaires à ne pas négliger et l'article 9 du Code civil précise que « chacun a droit au respect de sa vie privée » et donc, « toute diffusion de photos ou de vidéos dans lesquelles apparaissent des personnes, nécessite d'obtenir au préalable l'autorisation desdites personnes (ou de leurs représentants légaux si elles sont mineures) ».

Pour compléter ces informations, n'hésitez pas à consulter le lien suivant :

<https://dane.web.ac-grenoble.fr/article/les-classes-filmees-elements-de-reglementation#:~:text=Aspects%20r%C3%A9glementaires%20%3A,son%20image%20et%20sa%20voix>

### **2) Mon établissement est passé en « demi-jauge » ou alors ma classe est fermée pour raisons sanitaires. Dois-je obligatoirement faire mon cours en visio ?**

**La réponse est non.** Cela relève de la liberté pédagogique. Le professeur a pour seule obligation de « faire bénéficier l'élève des apprentissages obligatoires ». Cependant, l'enseignant décide du format qu'il souhaite utiliser pour ses élèves (cours papiers, numériques, visio...).

Vous pouvez consulter sur le lien suivant la circulaire de mars 2021, définissant les conditions de la poursuite pédagogique :

<https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 59-63 rue du Rocher 75008 PARIS

Tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

[www.synep.org](http://www.synep.org)

*La Présidente*

**3) Mon établissement me convoque à des réunions diverses et variées. Peut-on m'obliger à être présent physiquement ?**

Certains chefs d'établissement rétorquent aux professeurs qu'ils peuvent être au moins 30 en classe et donc qu'une réunion à 10 participants ne pose pas de problème !

Ce n'est pas l'avis du ministère de l'Éducation nationale qui donne ses consignes, entre autres à la page 11 de sa FAQ du 12-02-2021 :

« **Les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent se tenir en audio/visio conférence.** »

[http://www.synep.org/faq-coronavirus-mise\\_a\\_jour\\_12-02-2021.pdf](http://www.synep.org/faq-coronavirus-mise_a_jour_12-02-2021.pdf)

Tout comme pour vos conseils de classe, ne vous laissez pas faire et faites respecter le protocole en vigueur : le SYNEP CFE-CGC vous conseille de notifier votre présence puis de quitter au plus vite la réunion dès lors que le nombre de 6 participants est atteint.

Voir le communiqué du SYNEP CFE-CGC

[http://www.synep.org/tenue\\_des\\_conseils\\_de\\_classe\\_mars\\_2021.pdf](http://www.synep.org/tenue_des_conseils_de_classe_mars_2021.pdf)

**Certains d'entre vous souhaitent dispenser une partie de leurs cours en visio mais n'ont pas trouvé de formations adéquates pour pouvoir être à l'aise et efficaces avec les outils numériques.**

Le SYNEP CFE-CGC vous propose un accompagnement dans votre démarche en répondant à vos questions écrites et/ou par le biais de visioconférences vous mettant en situation (ou pour la prise en main) de cours à distance.

Contactez-nous à [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

Et surtout faites bien attention à vous !!

**Nadia DALY**  
**Présidente SYNEP CFE-CGC**